



DECISION N° 2022-533

**Accord-cadre à marchés subséquents concernant  
le groupement de commandes relatif à la fourniture  
d'électricité pour la période de septembre 2022 à  
août 2025**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

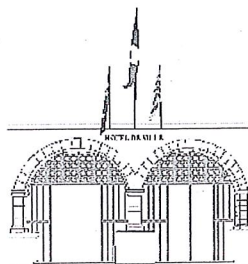
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Vu la délibération en date du 12 Février 2015, relative à l'**Achat d'Electricité**, par laquelle a été constitué un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, composé de la Ville de Perpignan (coordonnateur du groupement), Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, l'ESH Perpignan Habitat Méditerranée, l'EPCC Théâtre de l'Archipel, le Centre Communal d'Action Sociale de Perpignan, la Régie du Palais des Congrès et des Expositions, la Régie du Parking Arago et le Comité des Œuvres Sociales de la Ville.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché concernant **la fourniture d'électricité pour la période de septembre 2022 à août 2025 en groupement de commandes.**

L'accord-cadre mono-attributaire avec maximum est passé en application des articles L. 2125-11°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion d'un marché subséquent.



Le marché subséquent avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, le marché subséquent sera attribué au titulaire de l'accord-cadre lors de la survenance du besoin et prendra effet à compter du 1er septembre 2022.

Le présent accord-cadre comprend un lot unique estimé à 5 958 333,33 € HT par an et un montant maximum annuel d'un montant de 10 000 000 € HT.

La variante exigée (Prix de la fourniture d'électricité fixe sur la durée totale du marché) est estimée à 16 666 666,66 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP, JOUE et inséré sur le site internet de la ville le 28 avril 2022. Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 03 juin 2022 à 12h00 dernier délai.

Une offre électronique a été réceptionnée dans les délais.

Etant conforme administrativement, il a été procédé à son examen et à son analyse selon les tableaux présentés en annexes.

#### **Critères de jugement des offres :**

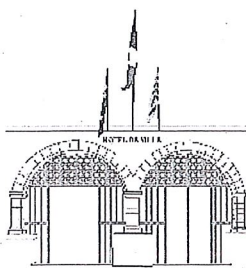
Les critères d'attribution de l'accord-cadre et du marché subséquent sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2-Valeur technique appréciée selon le mémoire technique- Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30.0 %

Le prix sera obtenu en additionnant :

- Le coût de l'abonnement pour tous les points de livraison
- Le produit consommation en Kwh de l'année 2021 par prix unitaire du Kwh
- Le coût d'acheminement par site renseignés (Tableaux de simulation)
- Les taxes et charges applicables et leurs modalités d'application

Au stade de l'accord-cadre, le détail de la valeur technique appréciée selon le mémoire technique sera calculé de la manière suivante :





-Qualité de l'outil proposé pour faciliter la gestion et le pilotage des contrats. Le candidat devra donner au maître d'ouvrage un accès au logiciel proposé depuis la date de remise de son offre et pendant deux mois après la date de remise des offres. Le candidat devra expliciter toutes les fonctions d'analyse offertes par ce logiciel : 20 points

- Relation client / fournisseur : le candidat explicitera la manière dont il compte mettre en place des contacts réguliers permettant des échanges sur la vie du contrat : 10 points

- Propositions d'accompagnement technique et / ou financier de chaque membre du groupement afin de dégager des économies d'énergie et proposer des optimisations tarifaires : 55 points

- Intérêt de la proposition de rachat des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le pourcentage obtenu par le candidat sera d'autant plus grand que la valeur de rachat sera importante : 5 points

- La Ville et la communauté urbaine ont un plan climat énergie territorial (PCET). A ce titre, le candidat pourra proposer de piloter des actions en direction des habitants de l'agglomération afin de les sensibiliser aux économies d'énergie et à la réduction des gaz à effet de serre : 10 points

La note calculée sur 100 points sera ramenée à une note sur 10.

**La note relative à la valeur technique, obtenue pour l'attribution de l'accord-cadre sera reprise pour l'attribution du marché subséquent affectée du coefficient de 30%.**

Au terme de la procédure, et lors de sa réunion du 23 juin 2022, la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° du Code de la commande publique, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise présentant l'offre économiquement avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

**- EDF SA, siège social, 22-30 Avenue de Wagram, 75008 PARIS, siège régional, 20 Avenue Frédéric Mistral, 34965 MONTPELLIER Cedex 2, pour un montant de simulation de 6 104 600,98 € HT (offre de base).**

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

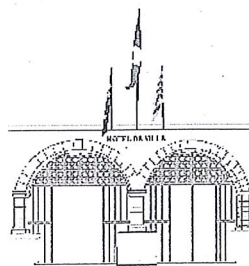
D'approuver l'appel d'offres concernant le **groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité pour la période de septembre 2022 à août 2025.**

### ARTICLE 2 :

De signer l'accord-cadre avec la société **EDF SA, siège social, 22-30 Avenue de Wagram, 75008 PARIS, siège régional, 20 Avenue Frédéric Mistral, 34965 MONTPELLIER Cedex 2.**

### ARTICLE 3 :

L'attributaire a été avisé par courrier en date du 24 juin 2022 que son offre a été retenue.



**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

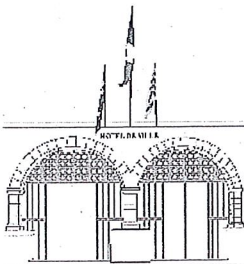
Fait à Perpignan, le 30 JUIN 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220630-158702-AU-J-J

Accusé reçu le : 30 JUIN 2022

Affiché le : 30 JUIN 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





**MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2022 – AOUT 2025**

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Direction DMP  
Service EGE  
N° de consultation MARCO: 22MDMPAO31  
TYPE DE PROCEDURE APPEL OFFRES  
Marché de: Fourniture  
Date de publication: 28/04/2022  
Date limite de réception des offres: 03/06/2022

**PERPIGNAN, LE 30 JUN 2022**

Pour le Maire,  
Le Subdélégué  
Adjoint



**François DUSSAUBAT**

20220630-158702-AU-1-1

ID Télétransmission : 066-216601369-

Accusé reçu le : **30 JUN 2022**

Nombre de lots et intitulés des lots: LOT UNIQUE

Nombre de plis reçus 1 pli

Date ouverture des plis: 10/06/2022

Candidatures non admises: RAS

# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

## MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2022 - AOUT 2025

LOT UNIQUE	Estimation € HT offre de base	6 000 000,00 €
	Estimation € HT variante	18 000 000,00 €
Critères de sélection	Prix	70%
	Valeur technique	30%

calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7  
calcul : (1-note/10) x 0,3

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
EDF offre de base	6 104 600,98	6 104 600,98	0,469
EDF Variante	12 131 668,15	12 131 668,15	0,931
Moyenne des Offres		9 118 134,57	

LSURCOZ DRIZENTROY

### 2) Valeur technique ( notes à attribuer et motiver onglet suivant)

CANDIDATS	Critères					NOTE	Note pondérée
	Relation client / fournisseur (35 points)	Qualité de l'outil pour faciliter la gestion et le pilotage des contrats (30 points)	Accompagnement dans la démarche de développement d'énergie renouvelable (20 points)	Modalités de rattachement et/ou de retrait de points de livraison en cours de marché (10 points)	Gestion des relations avec le GRD (5 points)		
EDF offre de base	35,00	30,00	5,00	10,00	5,00	85,00	0,045
EDF Variante	35,00	30,00	5,00	10,00	5,00	85,00	0,045

calcul : (1-note/10) x 0,3



RAS

Vérification des offres:

Offres suspectées d'être anormalement basses: RAS

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: RAS

Conclusion: RAS

Déroulement de l'analyse:

### Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère			Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique		
EDF offre de base	0,469	1	0,045	0,514	1
EDF Variante	0,931	2	0,045	0,976	2

Proposition : On propose de retenir l'offre de base de EDF

Signature directeur

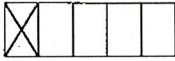
**Le Directeur,**

**Javier BARREIRO**

Signature élu délégué  
Le Maire  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,

**Jacques PALACIN**

# ARGUMENTAIRE DE L'EVALUATION DE LA VALEUR TECHNIQUE



L'analyse a été réalisée au regard:

- du mémoire technique
- du cadre de mémoire technique
- des fiches techniques
- des échantillons
- d'autres documents :

LOT	Entreprises	CRITERE 1 : Relation client / fournisseur (35 points sur 100)		CRITERE 2 : Qualité de l'outil pour faciliter la gestion et le pilotage des contrats (30 points sur 100 )		CRITERE 3 : Accompagnement dans la démarche de développement d'énergie renouvelable (20 points sur 100)		CRITERE 4 : Médianité de rattachement et/ou de retail de points de livraison en cours de marché (10 points sur 100)		CRITERE 5 : Gestion des relations avec le GRD (5 points sur 100)		Note /100
		commentaire		commentaire		commentaire		commentaire		commentaire		
1	EDF	35	30	5	10	5	10	5	85,00			





## SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet.....	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat.....	5
4 - Montant de l'accord-cadre.....	5
5 - Durée de l'accord-cadre.....	6
6 - Paiement.....	6
7 - Nomenclature(s).....	7
8 - Signature.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	10



## 1 - Identification de l'acheteur

Nom des organismes : Mairie de Perpignan (coordonnateur du groupement)  
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine  
Habitat Perpignan Méditerranée  
CCAS de Perpignan  
EPCC Théâtre de l'Archipel  
Régie du Palais des Congrès et des Expositions  
Régie Municipale Parking Arago  
Comité des Œuvres Sociales Ville de Perpignan

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la Ville de Perpignan  
Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine  
Monsieur le Président de l'Habitat Perpignan Méditerranée  
Monsieur le Directeur du CCAS de Perpignan  
Monsieur le Directeur de l'EPCC Théâtre de l'Archipel  
Monsieur le Directeur de la Régie du Palais des Congrès et des Expositions  
Monsieur le Directeur de la Régie Municipale Parking Arago  
Monsieur le Président du COS

## 2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M	Frédéric TEYSSIER
Agissant en qualité de	Responsable des ventes Marché d'Affaires OCCITANIE

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

(1) Date et signature originales

engage la société Électricité de France SA. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	EDF - Direction Régionale Commerce Méditerranée 7, Rue André ALLAR - 13015 MARSEILLE
Adresse siège social	EDF SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France
Courriel	dc-med-marches-publics@edf.fr
Numéro de téléphone	Tél: 06 85 82 21 80      Email: frederic.teyssier@edf.fr
Numéro de SIRET	55208131781216
Code APE	3513Z
Numéro de TVA intracommunautaire	VAT EU FR 03552081317

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	

(1) Date et signature originales

Numéro de TVA intracommunautaire	
-------------------------------------	--

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### **3 - Dispositions générales**

#### **3.1 - Objet**

Le présent Acte d'Engagement concerne le Groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité pour la période de septembre 2022 à août 2025.

#### **3.2 - Mode de passation**

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### Groupement de commandes :

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes constitué des organismes suivants :

- Ville de Perpignan,
- Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,
- Habitat Perpignan Méditerranée,
- le CCAS,
- l'EPCC Théâtre de l'Archipel,
- la régie du Palais des Congrès et des Expositions,
- la régie du parking Arago,
- le Comité des Œuvres Sociales Ville de Perpignan.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Perpignan qui est en charge de la préparation, la passation et la notification de l'accord-cadre.

#### **3.3 - Forme de contrat**

L'accord-cadre mono-attributaire avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

### **4 – Montant de l'accord-cadre**

L'offre de prix sera remise par le candidat lors de la passation du marché subséquent dans les conditions définies au CCAP.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués dans les documents suivants :

Les prix correspondent à une fourniture d'électricité et aux services d'accompagnement inclus au contrat. Ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution de ces prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire.

Les prix seront donnés TTC compris en fonction du type de tarif :

- TCFE, CTA, CSPE, TVA
- coût d'acheminement,

(1) Date et signature originales



- compris coût mécanisme de capacité

Les prix comprennent toutes les suggestions relatives à la fourniture d'électricité et notamment la redevance de soutirage physique au profit de RTE suivant la décision de la CRE (comité de régulation de l'énergie) soit 0 euros par MWH depuis le premier janvier 2017. En cas de modification de cette redevance sur décision de la CRE, le cout facturé au titre du contrat évoluerait de la même façon et le client en sera informé.

Les prix de fourniture de l'électricité devront intégrer les coûts CEE de la 5ème période d'obligations y compris ceux liés à la précarité. Ils seront fixes pendant toute la durée du contrat. En cas d'évolutions législatives et/ou réglementaires du dispositif des CEE, la composante de prix au titre des CEE incluse dans les prix du marché sera modifiée à la date de prise d'effet de cette ou ces évolution(s).

La part d'acheminement doit être facturée au groupement, à l'euro près, sans frais supplémentaires quelles que soient leurs natures. Les éventuels coûts de réactif devront être isolés et figurer explicitement.

La part d'acheminement doit être facturée au groupement, à l'euro près, sans frais supplémentaires quelles que soient leurs natures. Les éventuels coûts de réactif devront toutefois être isolés et figurer explicitement.

**Le candidat fournira, avec sa réponse, le calcul des coûts d'acheminement par site renseignés dans les tableaux des simulations reprenant l'ensemble des PDL alimentés.**

**Les éventuelles autres taxes et charges applicables et leurs modalités d'application à la date de proposition de l'offre seront indiquées par le candidat dans sa réponse.**

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Maximum HT
30 000 000,00 €

#### Variante exigée

Code	Description
01	Prix de la fourniture d'électricité fixe sur la durée totale du marché

### 5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et des marchés subséquents ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

### 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

(1) Date et signature originales

- **En cas de virement sans mandatement préalable, le RIB à utiliser est le suivant :**

Établissement	LA BANQUE POSTALE		
Adresse	CENTRE FINANCIER DE PARIS		
Titulaire du compte	EDF DIVISION ENTREPRISES DCECL NO		
Code banque	20041	N° de compte	5751918R020
Code guichet	00001	Clé	39

IBAN : FR96 2004 1000 0157 5191 9S02 060 BIC : PSSTFRPPPAR

- **En cas de virement avec mandatement préalable, le RIB à utiliser est le suivant :**

Établissement	LA BANQUE POSTALE		
Adresse	CENTRE FINANCIER DE PARIS		
Titulaire du compte	EDF DIVISION ENTREPRISES DCECL NO		
Code banque	20041	N° de compte	5751928B020
Code guichet	00001	Clé	11

IBAN : FR46 2004 1000 0157 5192 9C02 088 BIC : PSSTFRPPPAR

- **Vous pouvez toujours opter pour le prélèvement automatique moyennant la signature par le comptable public d'un mandat de prélèvement SEPA, envoyé par EDF**

**N° SIRET Facturation Chorus: 552 081 317 66522**

### Joindre un RIB. (RIB joint dans dossier de candidature)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur <sup>1</sup> :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
31682000-0	Approvisionnement en électricité			

(1) Date et signature originales

## 8 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

À Marseille  
Le 03/06/2022

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement <sup>1</sup>

  
  
EDF Direction Commerce  
Bâtiment ARION  
300 avenue Nina Simone  
34000 MONTPELLIER  
EDF - SA au cap. de 1 521 494 913 euros - RCS 401 317 623 Paris

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

**PERPIGNAN, LE 30 JUN 2022**

A .....  
Le .....



Pour le Maire,  
Par subdélégation  
l'Adjoint

**François DUSSAUBAT**

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

(1) Date et signature originales



**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : ..... Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : ..... Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : ..... Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : ..... Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : ..... Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Signé électroniquement par :  
 Frederic TEYSSIER  
Signature du mandataire/des co-traitants  
 le 24/07/2022 à 16:22